

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 10 juin 2025 à 14H15

Séance n°6

- Sur 37 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants

Collège des Professeurs

Mme Cécile AYERBE
M. Stéphane AZOULAY
M. Marc DALLOZ
M. Luc PRONZATO
M. Jeanick BRISSWALTER

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Serge MILAN
M. Didier FORCIOLI

Collège des BIATSS

M. Erwan PHILIPPE
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Frédéric CARLIN, INRAE
M. Adrien VINATIER, INSERM
M. Frédéric FONTAINE-DEBIZET, CNRS

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

2 **Représentants des Etablissements Composantes** **Représentants des Etablissements associés**
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Muriel BILLEREY à M. Marc DALLOZ
M. William TATINIAN à Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Alain AVENA, Villa ARSON à M. Stéphane AZOULAY
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Stéphane AZOULAY
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à M. Marc DALLOZ
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Barbara MEAZZI à M. Serge MILAN

Etaient absents ou excusés les 7 membres suivants

Mme Claudine BATAZZI
Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Ali DOUAI, Vice-Président Formation et Innovation Pédagogique
M. Laurent COUNILLON, Vice-Président Recherche et Innovation
M. Pierre CRESCENZO, Vice-Président Politique Handicap
M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPE
M. Alexandre CAMINADA, Directeur de POLYTECH SOPHIA
Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE, Vice-Présidente Ressources Humaines
M. Pascal CREMOUX, DEF
Mme Laetitia COCHIN, Vice-Présidente Vie Etudiante et de Campus
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Caroline MATTEI, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h15.

PREAMBULE

3

1) VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2025

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mai 2025 est approuvé à la majorité des voix, 28 voix pour et 2 abstentions

I - QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

2) CREATION DE LA CAPACITE « MEDECINE DE CATASTROPHE »

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 mai 2025 a été rendu.

Objectifs pédagogiques

- Préparer les médecins à intervenir sur des lieux de sinistres ou de catastrophes naturelles ayant généré de nombreuses victimes voire des dégâts en nombre suite à un événement accidentel ou malveillant afin de participer à l'organisation des secours dans le cadre d'une doctrine préétablie.

- Acquérir une culture de la catastrophe et du risque collectif avec des stratégies complémentaires à celles de la mise en œuvre des soins d'urgence individuels
- Appréhender les aspects préhospitaliers (ORSEC) et hospitaliers (ORSAN) et leur articulation
- Développer le travail en interservices, indispensable en gestion de crise, connaître les services partenaires
- Connaître les spécificités d'intervention dans des milieux particuliers, NRBC, effondrements...
- Aborder les problématiques de communication et de leadership
- Être sensibilisé à la prise en charge médico-psychologique des victimes et des intervenants

L'enseignement, regroupé en modules thématiques, est basé sur des cours magistraux, des tables rondes, des ateliers de mise en situation professionnelle et exercices.

La validation de l'enseignement repose sur un examen écrit et une évaluation pratique lors de l'exercice interservices final.

Cet enseignement est réalisé grâce au concours de nombreuses institutions ou services dont proviennent les intervenants.

La création de la capacité « médecine de catastrophe » est approuvée à l'unanimité des voix

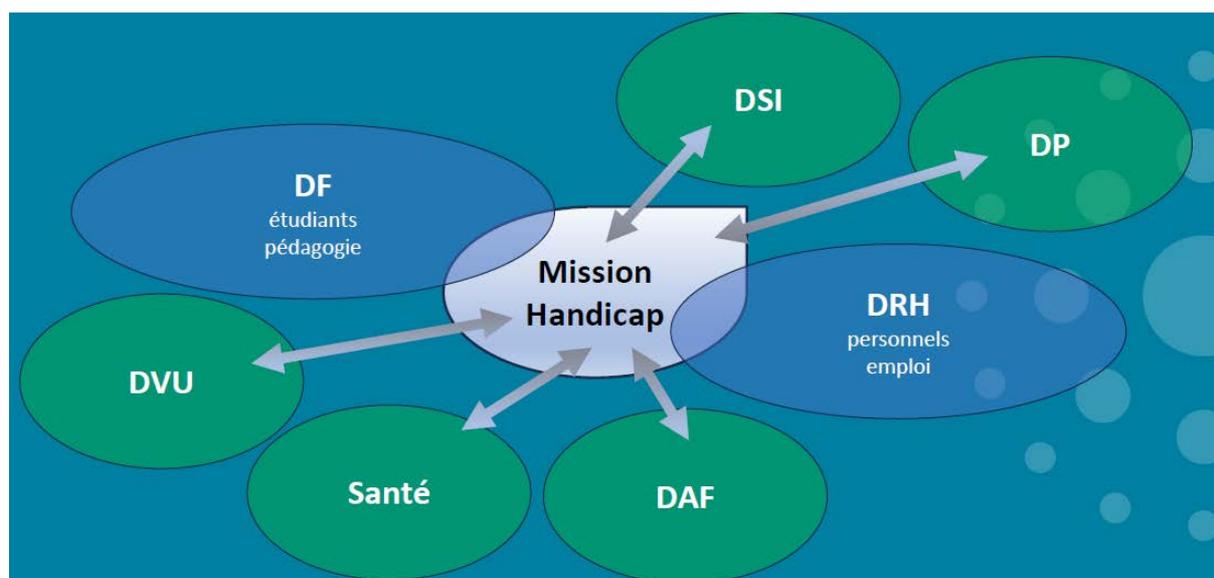
II - CONVENTIONS

3) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FIPHFP

4 Présentation de M. Pierre CRESCENZO, Vice-Président Politique Handicap

Un avis favorable unanime du CSAE du 5 juin 2025 a été rendu.

VERS UNE TROISIEME CONVENTION UNICA-FIPHFP¹



¹ FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique créé en 2005

Missions RH de la Mission Handicap

- La Mission Handicap agit sur au moins 4 axes en RH, elle :
 - Conseille, informe, oriente et accompagne les personnels BOE¹ ;
 - Est une interface, une facilitatrice qui fait le lien entre les différents acteurs internes et externes ;
 - Pilote les actions, projets et plans d'actions de la politique handicap ;
 - Est une ambassadrice de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Ses actions portent globalement sur l'équité dans le recrutement² et dans le travail et sur la mise en place d'un environnement de travail capacitant efficient pour chacun. Exemples :
 - Accompagnement des candidats BOE à un emploi à UniCA, aménagement des étapes de cette candidature si besoin ;
 - Accompagnement des jurys, commissions, comités, etc. de recrutement en cas de candidat BOE ;
 - Formation de tous les personnels, selon leur emploi et leurs fonctions, au recrutement, à l'encadrement et au travail en équipe avec un ~~agent BOE~~ humain³ ;
 - Accompagnement (intégration, carrière, mobilité, etc.) des personnels BOE d'UniCA, l'aménagement de leurs postes et leurs conditions de travail si besoin ;
 - En accord avec le personnel BOE, accompagnement de son équipe et de ses collègues ;
 - Contribution au développement de l'accessibilité universelle : bâti et extérieur, numérique, pédagogique, vie universitaire...

¹ BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi = travailleuse ou travailleur en situation de handicap

² 100 % des offres d'emploi d'UniCA sont ouvertes aux candidats en situation de handicap !

³ humain : personne à besoins spécifiques individuels, BOE ou non

5

Objectifs de la convention

- Améliorer considérablement, qualitativement et quantitativement, les capacités à accompagner les personnels BOE¹
- Élaborer, structurer et déployer une stratégie handicap cohérente et ambitieuse
- Contribuer à renforcer l'inclusion au travail et l'accessibilité universelle
- (Pré)Financer la Politique Handicap à destination des personnels
- Réduire progressivement et à terme supprimer le coût de la contribution nationale liée à la DOETH²
- Atteindre le taux légal minimal d'emploi des personnels BOE, actuellement 6 %

¹ BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi = travailleuse ou travailleur en situation de handicap

² DOETH : Déclaration (annuelle) Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Histoire de la convention UniCA-FIPHFP¹

- 1 janvier 2018 : 1e convention FIPHFP - Université Nice-Sophia Antipolis, durée 3 ans
- 1 janvier 2019 : extension par avenant à ComUE Université Côte d'Azur

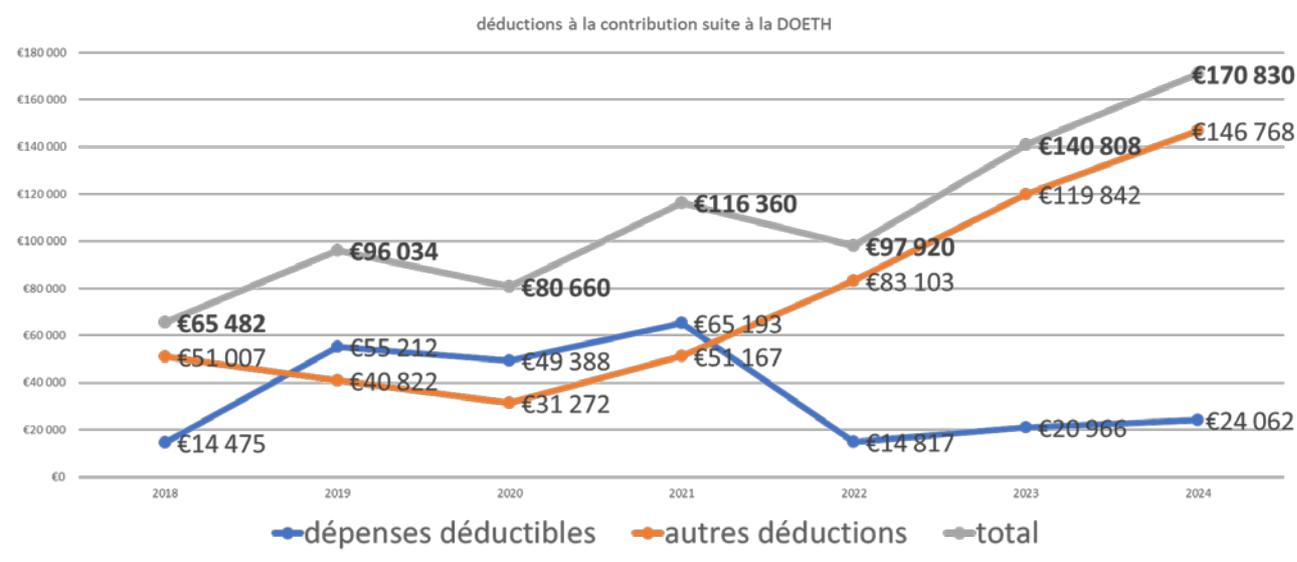
- 1 janvier 2020 : transfert de la convention à Université Côte d'Azur et prolongation d'1 an
- 31 décembre 2021 : fin 1e convention
- 1 janvier 2022 : 2^{ème} convention Université Côte d'Azur, durée 3 ans
- 31 décembre 2024 : fin 2e convention
- 1 janvier 2025 : 3^{ème} convention Université Côte d'Azur, durée prévue 4 ans
- 31 décembre 2028 : fin prévue 3e convention
- 1 FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique créé en 2005

Bilan financier de la 2e convention UniCA-FIPHFP

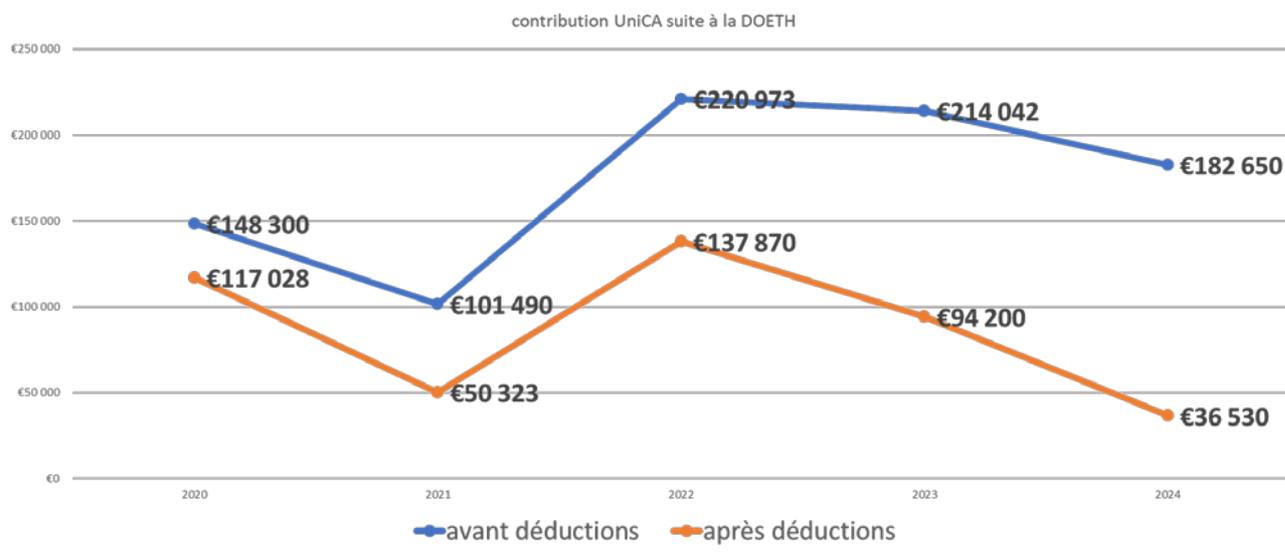
6 axes imposés	Budget	Réalisation	Réalisation	Prévision	Total prévisionnel
		année 1 2022	année 2 2023	année 3 2024	
Recrutement des travailleurs en situation de handicap	231 590,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maintien dans l'emploi	257 800,00 €	75 292,52 €	55 388,01 €	63 000,00 €	193 680,53 €
Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Actions innovantes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	516 890,00 €	75 292,52 €	55 388,01 €	83 000,00 €	213 680,53 €
et dépenses UniCA		8 440,47 €	10 803,73 €	8 000,00 €	27 244,20 €

6

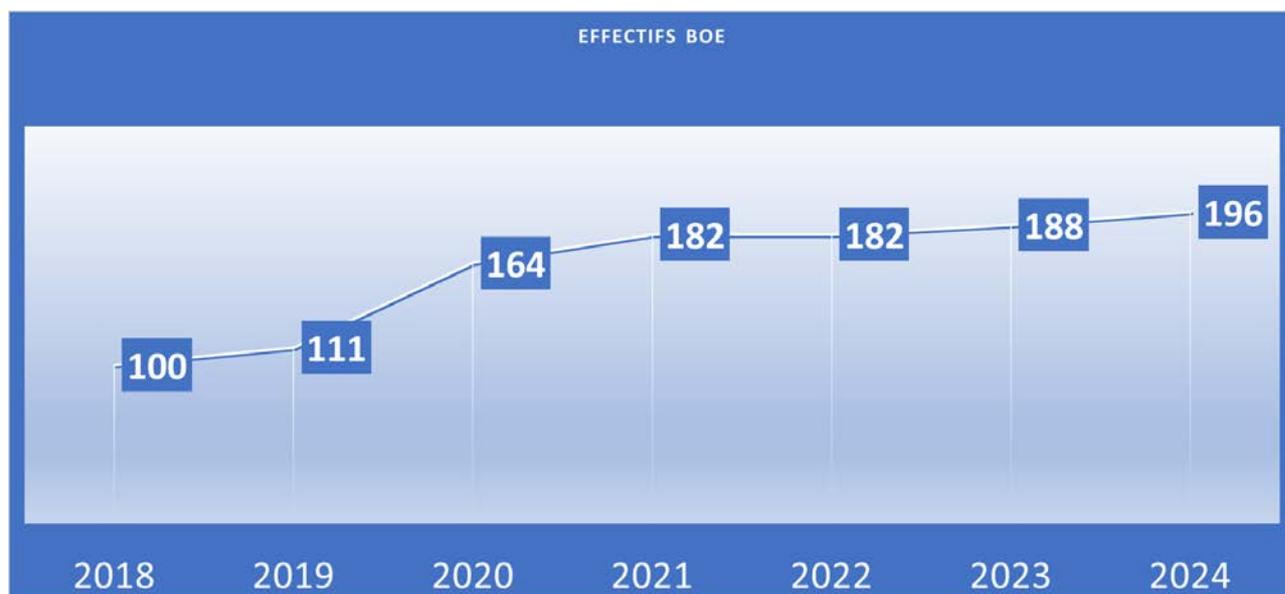
Déductions durant la 2e convention UniCA-FIPHFP



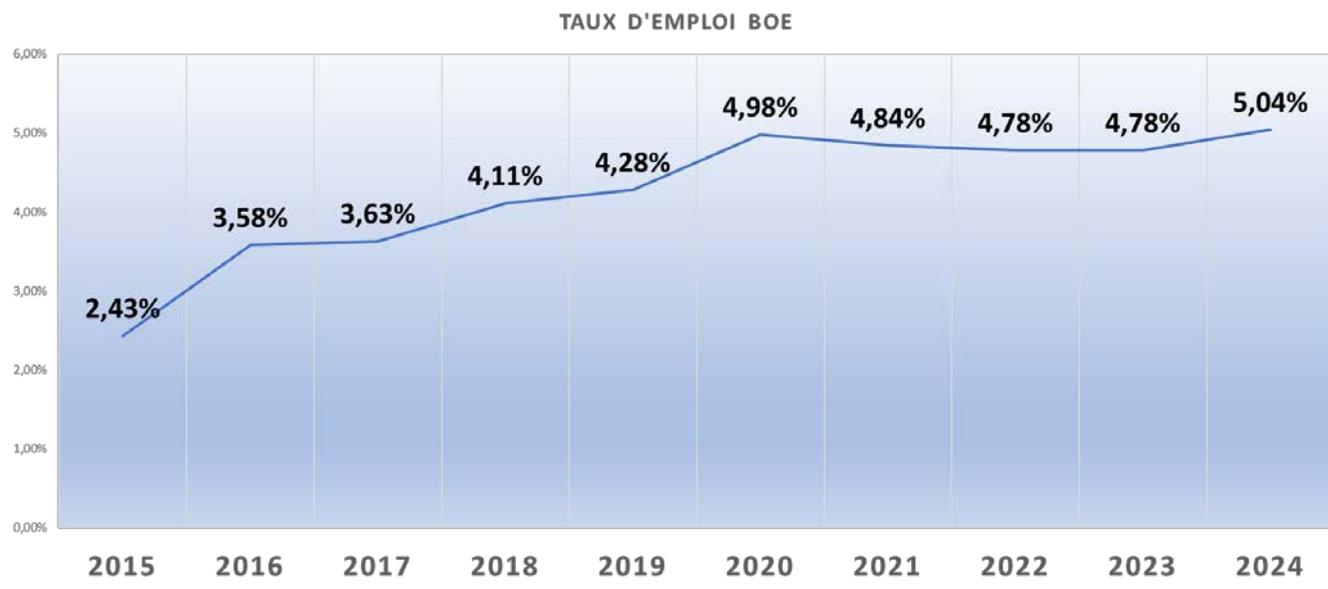
Contribution durant la 2e convention UniCA-FIPHFP



Bilan BOE de la 2e convention UniCA-FIPHFP



Bilan BOE de la 2^e convention UniCA-FIPHFP



3^e convention UniCA-FIPHFP

8 axes imposés

8

1. Recrutement des travailleurs en situation de handicap
2. Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes
3. Maintien dans l'emploi
4. Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs en situation de handicap
5. Communication, information et sensibilisation au handicap de l'ensemble des collaborateurs
6. Accessibilité Numérique
7. Actions innovantes
8. Autres dispositifs de l'employeur

Budget prévisionnel de la 3e convention UniCA-FIPHFP

Axe	Titre	Financement du FIPHFP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	207 700 €	63,69%	118 400 €	36,31%	326 100 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	15 000 €	61,73%	9 300 €	38,27%	24 300 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	163 490 €	61,35%	103 010 €	38,65%	266 500 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs en situation de handicap	5 000 €	17,86%	23 000 €	82,14%	28 000 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation au handicap de l'ensemble des collaborateurs	16 000 €	21,05%	60 000 €	78,95%	76 000 €
Axe 6	Accessibilité Numérique	12 700 €	44,56%	15 800 €	55,44%	28 500 €
Axe 7	Actions innovantes	20 000 €	66,67%	10 000 €	33,33%	30 000 €
Axe 8	Autres dispositifs de l'employeur			20 000 €	100,00%	20 000 €
TOTAL		439 890 €	55,03%	359 510 €	44,97%	799 400 €

3e convention UniCA-FIPHFP

Une convention utile et efficace pour

- L'inclusion et l'accessibilité,
- Les personnels,
- La sobriété budgétaire.

9

Echanges

Des remerciements à l'ensemble des personnels de la mission handicap sont formulés.

M. Philippe s'interroge sur une autre répartition des budgets alloués aux différents axes.

M. Crescenzo indique que le FIPHFP ne le permet pas ainsi et prévoit une répartition plus contrainte en termes de pourcentage de partage.

Mme Labat-Jacqmin demande pour quelle raison le document présenté n'est pas rédigé comme une convention et dans ce cas pourquoi l'appeler ainsi.

M. Crescenzo reconnaît que le libellé est erroné, c'est un document narratif et non contractuel en préparation à la convention définitive.

Mme Labat-Jacqmin souhaite que l'accompagnement des personnels et surtout au niveau RH soit davantage investi.

M. Crescenzo regrette que les personnels aidants ne soient pas aussi nombreux que nécessaire et espère promouvoir cette activité au sein de la communauté.

Le renouvellement de la convention avec le FIPHFP est approuvé à la majorité des voix, 26 voix pour et 3 abstentions.

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Conventions INSPE

CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
								RECETTE	DEPENSE
HETIS	Président et Directeur Général	INSPE	Directeur Inspé	10/03/2025	Convention de mise à disposition de locaux et Avenant	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	01/09/2024 - 30/07/2025	12 000,00 €	0,00 €
ENVIROBAT BDM	Directeur	INSPE	Directeur administratif	17/03/2025	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de La Seyne sur Mer	17/07/2025	540,00 €	0,00 €
CAP ECOLE	Secrétaire générale	INSPE	Directeur Inspé	24/03/2025	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de La Seyne sur Mer	22/03/2025	2 205,00 €	0,00 €

Conventions Recherche

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT Recettes	Montant HT Dépenses
2025/53	2025/02/03	Convention de reversement	Convention de reversement UniCA/CNRS - CPJ Atul VARSHNEY ATULVAR	CNRS DR20	CNRS / INPHYNI - UMR 7010	-	Signé	54.5	2025/05/16	0,00 €	200 000,00 €
2024/366	2024/09/12	Convention de reversement	IHU RespirERA	CHU DE NICE	-	-	Signé	36.0	2025/05/27	1 150 536,70 €	-

Les conventions d'UniCA sont approuvées à l'unanimité des voix.

10

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15H30
Dates du prochain conseil d'administration : **17 juillet 2025**

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.